



Commune de
Corminbœuf

Demande de subvention vélo électrique

Demandeur

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Etablissement bancaire : _____

N° IBAN : _____

Vélo électrique

Date d'achat : _____

Lieu d'achat : _____

Veillez annexer à cette demande la facture originale ainsi que la preuve de paiement.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions pour bénéficier de la subvention.

Date :

Signature :

.....

.....

A remplir par la commune :

Conditions requises : oui non

Signature de la commune :

	Date	Visa
<input type="checkbox"/> Liste de contrôle mise à jour :		

Corminboeuf, le 1^{er} janvier 2024

Principe

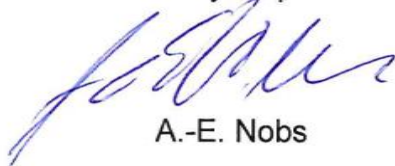
Soucieuse du développement des moyens de transports écologiques, la Commune de Corminboeuf encourage la mobilité douce en offrant à ses habitants une subvention de CHF 300.- à l'achat d'un vélo électrique.

Conditions pour bénéficier de la subvention

- Le vélo électrique doit être acheté auprès d'un revendeur ou d'un commerce suisse.
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo moins d'une année après son acquisition.
- La subvention n'est pas accordée lors de l'achat d'un vélo électrique d'occasion.
- Une seule subvention peut être accordée par habitant.
- L'offre est valable à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.
- L'administration communale gère le journal des subventions accordées.
- Pour bénéficier de ce soutien, l'acheteur doit avoir son domicile légal et fiscal dans la commune et s'engager à acheter le vélo pour son usage personnel.

CONSEIL COMMUNAL DE CORMINBOEUF

La Syndique



A.-E. Nobs



La Secrétaire



S. Aïoutz